



# INFOSYGADE



BULLETIN DU PROGRAMME DE GESTION DE LA DETTE-SYGADE

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

N° 17, 1<sup>er</sup> semestre 2006

## > Editorial

L'année 2005 s'est révélée très active pour le Programme de gestion de la dette-SYGADE. Toutefois, elle a aussi été marquée par un événement triste, à savoir le décès de Philippe Straatman, chef du Programme depuis 2001. Ses collègues ainsi que de nombreuses autres personnes le regretteront beaucoup. Le grand nombre de messages de condoléances reçus de clients, donateurs et institutions financières internationales avec lesquels Philippe Straatman avait établi des contacts au fil des ans, avant et pendant la période où il a exercé la fonction de chef du Programme, montrent combien il était apprécié de tous. En sa qualité de concepteur de l'approche pyramidale bien connue utilisée par le SYGADE pour le renforcement des capacités, il a contribué de façon indéniable à faire comprendre en quoi consiste la gestion de la dette et à promouvoir une action dynamique en la matière. Pendant une période intérimaire, le Programme sera directement supervisé par Mme Anh-Nga Tran-Nguyen, chef de la Branche de la dette et des finances pour le développement de la CNUCED.

Depuis la parution du dernier bulletin, le Programme compte trois nouveaux pays bénéficiaires, l'Algérie, l'Iraq et la République démocratique du Congo, ce qui porte le nombre total de pays clients du SYGADE à 65. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux pays dans notre communauté d'utilisateurs et espérons qu'ils tireront profit des produits et services offerts par le Programme et participeront aux événements organisés par lui afin de répondre à leurs besoins en matière de gestion de la dette.

En juin 2005, les ministres des finances du G8 ont proposé que soit annulée la dette multilatérale contractée auprès du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement et du Fonds monétaire international par les 18 pays qui, à cette date, avaient atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), et que d'autres pays soient également admis à bénéficier de cette mesure d'annulation lorsqu'ils parviendront au point d'achèvement. Par pure coïncidence, la cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette, qui s'est tenue à Genève du 20 au 24 juin 2005, a eu lieu très peu de temps après l'annonce de la proposition du G8, laquelle a constitué pour la Conférence un thème de discussion supplémentaire inattendu mais pertinent.

La Conférence a aussi servi de cadre pour le troisième et dernier cycle de consultations multipartites sur la "dette souveraine pour un développement durable", coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies au titre du suivi du Consensus de Monterrey. Ces consultations visaient à permettre aux différentes parties

prenantes - gouvernements, société civile, secteur privé et universités, notamment - d'échanger leurs vues sur un certain nombre d'importantes questions de politique générale figurant parmi les préoccupations internationales. A l'appui de ce processus, le Programme a mis en place DebtNet, un forum électronique ayant pour objet d'offrir aux gestionnaires de la dette, experts et autres acteurs intéressés un lieu de dialogue permanent sur la dette et sa gestion. Ce forum a jusqu'à présent suscité beaucoup d'intérêt chez ses participants. Vous trouverez dans le présent numéro d'INFOSYGADE davantage d'informations sur DebtNet, la Conférence ainsi que le Programme et ses activités en général.

## SOMMAIRE :

>	<b>TEMPS FORTS DU SYGADE</b> .....	2
	Cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette/Groupe consultatif du SYGADE .....	2
	DebtNet, un réseau de connaissances en gestion de la dette .....	2
>	<b>RUBRIQUE PAYS</b> .....	3
	Indonésie : atelier sur la production d'un bulletin statistique sur la dette .....	3
	République du Congo : atelier organisé à Genève.....	3
	Viet Nam : atelier relatif à l'établissement d'un bulletin statistique sur la dette .....	3
	L'actualité des projets .....	4
>	<b>RUBRIQUE TECHNIQUE</b> .....	5
	Procédures de conversion des données de SYGADE 5.2 à SYGADE 5.3 .....	5
	Sécurité avancée de SYGADE 5.3 .....	6
	Questions fréquemment posées sur SYGADE .....	8
>	<b>RUBRIQUE ÉCONOMIQUE</b> .....	8
	N'est-il pas temps que la communauté internationale concernée par la gestion de la dette mette au point et adopte un indice international de gestion de la dette souveraine (IIGDS) ? .....	8
>	<b>ACTIVITÉS</b> .....	10
>	<b>NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DU SYGADE</b> .....	11
	Départs/Nominations .....	11
	Avis de décès .....	11
	Consultants du SYGADE .....	11
	Personnel du programme de gestion de la dette-SYGADE .....	12

### > Cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette/Groupe consultatif du SYGADE

La cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette a eu lieu à Genève durant la semaine du 20 au 24 juin 2005. La réunion du Groupe consultatif du SYGADE s'est tenue également pendant cette semaine.

La Conférence, qui a lieu tous les deux ans, offre aux responsables de la gestion de la dette dans leurs pays respectifs l'occasion de débattre de questions qui les intéressent tout particulièrement.

En 2005, c'est également dans son cadre que s'est déroulé le troisième et dernier cycle de consultations multipartites sur la "dette souveraine pour un développement durable", coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies.

Ont assisté à la Conférence plus de 270 participants venus de quelque 90 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, des secteurs financier et juridique privés ainsi que d'universités et de la société civile.

#### Thèmes examinés

- Opérationnalisation de la "viabilité de la dette"
- Approche globale de la gestion de la dette souveraine en période de prospérité comme en période de crise
- Gestion des crises de la dette
- Evolution du rôle du gestionnaire de la dette
- Expériences récentes dans l'organisation de bureaux de gestion de la dette
- Fournir davantage d'information et de transparence dans la gestion de la dette
- Allègement supplémentaire de la dette

Chaque thème a été examiné par un groupe d'experts distinct, au sein duquel chaque expert a présenté un exposé, suivi d'un débat. Les consultations multipartites se sont déroulées de la même façon ; toutefois, des consultations informelles au sein de deux groupes plus petits ont en outre eu lieu en dehors des séances plénières. Ces groupes ont permis de procéder à des échanges de vues plus approfondis et plus privés, ce qui aurait été impossible avec un plus grand nombre de participants. L'un des groupes a examiné des questions qui intéressent au premier chef les pays à faible revenu tandis que l'autre s'est penché sur les problèmes rencontrés par les gouvernements qui ont accès à des fonds privés internationaux pour couvrir un emprunt souverain. Les résultats des discussions informelles ont ensuite été communiqués en séance plénière le dernier jour de la Conférence. Par la suite, un rapport officiel sur les consultations accompagné des comptes rendus des deux précédentes séries de consultations sur la viabilité de la dette, qui s'étaient tenues auparavant la même année à New York et à Maputo, a été présenté à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Les résumés de toutes les tables rondes ainsi que les exposés des intervenants, accompagnés de la liste des participants, feront l'objet d'un ouvrage qui sera publié en 2006. Un grand nombre de ces exposés de même que la liste des participants et des photographies de la Conférence peuvent être consultés sur le site Internet du SYGADE <http://www.unctad.org/dmfas>. Pour de plus amples renseignements sur le processus multipartite, on peut consulter le site Internet du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies <http://www.un.org/esa/ffd>.

À la réunion du Groupe consultatif du SYGADE, les pays clients du Programme, les donateurs et le secrétariat de la CNUCED ont examiné les activités passées et futures dudit Programme. Un rapport d'évaluation sur les activités du SYGADE pour la période 2002-2005 a également été présenté. Sur la base de ce rapport, le Programme présentera son nouveau plan de travail stratégique aux donateurs actuels et potentiels lors d'une réunion des donateurs qui sera organisée en 2006. À cette réunion, les donateurs détermineront le financement d'un nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateurs pluriannuel, qui sera créé en 2006. Au cours de la réunion du Groupe consultatif, la Norvège a réaffirmé sa volonté d'apporter son soutien financier à l'avenir.



Groupe d'experts de la Conférence sur un allègement supplémentaire de la dette, composé de représentants (de gauche à droite) du Royaume-Uni, de la Banque mondiale, de la CNUCED, d'EURODAD et de l'Espagne.

### > DebtNet, un réseau de connaissances en gestion de la dette

Les professionnels concernés par la dette disposent désormais d'un forum électronique permanent et dynamique sur lequel ils peuvent discuter de questions liées à la dette et à sa gestion et partager leurs préoccupations, expériences, idées et meilleures pratiques. Plus de 300 personnes réparties dans le monde entier sont déjà membres de DebtNet, dont les activités ont démarré en avril 2005.

De nouveaux thèmes intéressants font l'objet de discussions chaque semaine sur le réseau. Une idée proposée sur le réseau, par exemple, concerne l'adoption d'un indice international de gestion de la dette souveraine. Nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait à lire l'article sur cette question dans la rubrique économique du présent bulletin.

Grâce au réseau, des membres ont pu discuter de questions de politique générale telles que la dette et les objectifs du Millénaire pour le développement, la viabilité de la dette ou la proposition du G8 relative à l'allègement de la dette, mais aussi des problèmes de nature plus opérationnelle comme les risques de report (rollover) et de refinancement ou la collecte de données sur la dette privée, parmi de nombreux autres thèmes.

L'adhésion à DebtNet est gratuite et individuelle. Les membres peuvent envoyer du courrier électronique au réseau soit en indiquant leur nom, soit de manière anonyme. Les discussions sont gérées par la facilitatrice du réseau, dont la tâche consiste à encourager le partage d'informations, effectuer des recherches complémentaires et élaborer périodiquement des résumés des discussions. Le forum de DebtNet contient des informations en anglais, espagnol et français et la traduction des divers messages est assurée par la facilitatrice.

Si vous n'êtes pas encore membre de DebtNet, nous espérons vous accueillir très bientôt sur ce réseau. Veuillez prendre contact avec nous à [DebtNet.DMFAS@unctad.org](mailto:DebtNet.DMFAS@unctad.org) ou à [dmfas@unctad.org](mailto:dmfas@unctad.org).

Quelques-unes des activités de formation que le Programme a entreprises en 2005 au titre des projets de pays sont décrites en détail ci-dessous.

### > Indonésie : atelier sur la production d'un bulletin statistique sur la dette

L'Indonésie a accueilli un atelier d'une durée de huit jours sur la production d'un bulletin statistique sur la dette, du 28 mars au 7 avril 2005. Cet atelier a permis par ailleurs de tester le module complet sur les statistiques de la dette récemment mis au point par le Programme de gestion de la dette-SYGADE.

L'atelier, qui s'est tenu sous l'égide tant de la Banque d'Indonésie que du Ministère des finances, s'est révélé à la fois opportun et important pour deux raisons principales:

- Dans la région, l'Indonésie a une dette publique (extérieure et intérieure) très élevée, d'environ 140 milliards de dollars. Quant à sa dette extérieure totale (publique et privée), elle se monte à 135 milliards de dollars.
- L'Indonésie ne disposait d'aucune publication sur la dette publique totale, mais elle considérait qu'il était important d'en produire une. S'il existait déjà des publications statistiques sur la dette extérieure, elles contenaient des classifications, des méthodologies et des agrégats qui n'étaient toutefois pas compatibles avec les nouvelles normes internationales, dont bon nombre sont décrites dans la publication *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*, produite par l'Equipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances. Cette équipe se compose de la Banque des règlements internationaux, de la Banque centrale européenne, de la Banque mondiale, du Secrétariat du Club de Paris, du Secrétariat du Commonwealth, de la CNUCED, d'Eurostat, du Fonds monétaire international et de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Le *Guide* donne des conseils pour l'établissement des statistiques de la dette extérieure et pour leur analyse, en s'appuyant sur la vaste expérience des organisations internationales dans ce domaine.

#### Méthodologie

L'atelier a été divisé en quatre grandes sessions :

1. La première session a été consacrée à des questions conceptuelles liées à la publication d'un bulletin statistique sur la dette telles que le champ d'application, le mandat, la fréquence, les délais de diffusion, les ressources, le calendrier des publications et les classifications.
2. Lors de la deuxième session, les discussions ont été centrées sur un échantillonnage de tableaux statistiques inclus dans le module concernant l'établissement d'un bulletin statistique sur la dette ainsi que sur d'autres tableaux jugés pertinents par les participants.
3. Durant la troisième session, les participants ont été répartis en groupes de travail en vue d'élaborer de nouvelles publications statistiques ou de réviser celles qui existaient déjà, avec une présentation claire du champ d'application, de la périodicité, des délais de diffusion, des tableaux et des métadonnées (sources, définitions et méthodologie). Les groupes ont également évalué les besoins en ressources et mis en place un plan d'action.
4. Lors de la dernière session, les participants ont présenté les résultats de leurs activités à de hauts fonctionnaires pour commentaires et suggestions.

A l'issue de cet atelier, la Banque d'Indonésie produira un bulletin statistique mensuel sensiblement actualisé sur la dette extérieure totale et une publication trimestrielle révisée sur la dette extérieure publique. Le Ministère des finances fera paraître une nouvelle publication concernant la dette du gouvernement central ainsi qu'une publication actualisée sur la dette extérieure publique. Ce même ministère a publié le premier bulletin statistique trimestriel sur la dette publique totale en juin 2005, juste deux mois après la tenue de l'atelier.

Tant la Banque d'Indonésie que le Ministère des finances ont installé le logiciel SYGADE et disposent de bases de données complètes actualisées, lesquelles ont permis d'établir le Bulletin statistique sur la dette. En ce qui concerne la Banque d'Indonésie, ce n'est que récemment qu'elle a commencé à faire usage de ce logiciel, après avoir utilisé un système interne pendant une vingtaine d'années. En revanche, le Ministère des finances utilise SYGADE depuis 1989 pour assurer le suivi de la dette extérieure publique.



Participants à l'atelier sur les statistiques en Indonésie.

### > République du Congo : atelier organisé à Genève

Entre le 4 et le 15 avril 2005, la CNUCED a organisé, à l'intention d'une délégation de la République du Congo, un atelier sur l'utilisation avancée de la version 5.3 de SYGADE. La délégation était composée de six agents de la Caisse Congolaise d'Amortissement, qui utilise ce logiciel depuis mai 2004. Durant ces deux semaines de travail intensif, effectué avec la base de données nationale sur la dette, la délégation a reçu une formation approfondie en matière de validation des données et d'établissement de rapports statistiques. Le matériel de formation récemment mis au point par le SYGADE sur les statistiques de la dette a servi de modèle pour produire d'éventuels nouveaux rapports sur la situation de la dette publique extérieure et intérieure du pays. L'atelier avait été programmé de manière à coïncider avec le "point de décision" que le pays devait atteindre au titre de l'Initiative PPTTE en juin 2005. La formation à l'utilisation du module sur la valeur actuelle, dispensée au moyen de données actualisées et validées sur la dette contenues dans la base de données de la Caisse Congolaise d'Amortissement, avait pour objet de permettre à celle-ci de faire ses propres estimations du montant de l'allégement de la dette à escompter dans le cadre de l'Initiative.

### > Viet Nam : atelier relatif à l'établissement d'un bulletin statistique sur la dette

Au Viet Nam également, un atelier a été organisé sur la production de statistiques, du 15 au 24 août 2005. Tenu sous les

auspices du Ministère des finances (Département des finances extérieures), il a réuni des participants de ce Ministère (Département des finances extérieures, Trésor et Budget de l'État), de la Banque d'État du Viet Nam, du Ministère du plan et de l'investissement et du Fonds d'aide au développement.

La méthodologie appliquée a été la même que pour l'atelier organisé en Indonésie (voir l'article plus haut). Le résultat de cet atelier sera un bulletin statistique semestriel sur la dette extérieure publique et garantie par l'État qui appliquera les normes et classifications internationales les plus récentes.



Atelier sur les statistiques de la dette au Viet Nam.

### > L'actualité des projets

En 2005, la CNUCED a signé des documents de projet de coopération technique avec trois nouveaux pays : l'Algérie, l'Iraq et la République démocratique du Congo.

#### République démocratique du Congo

En février 2005, la République démocratique du Congo est devenue le soixante-troisième pays à choisir SYGADE pour informatiser les données sur sa dette et à recevoir une assistance sous forme de coopération technique du SYGADE pour la gestion de sa dette. Le financement de cette assistance, destinée au Bureau de gestion de la dette publique du pays, a été assuré grâce à un arrangement de cofinancement entre l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les activités du projet, qui ont commencé en avril 2005, comprenaient une mission de formation du personnel informatique du bureau de la dette à un centre de formation à Oracle au Gabon et un atelier de formation de base à SYGADE au siège de la CNUCED en Suisse. En mai 2005, la version 5.3 de SYGADE a été installée au Bureau de gestion de la dette publique à l'occasion d'une mission de formation informatique et opérationnelle. Un autre atelier de formation à SYGADE a été organisé dans la République démocratique du Congo en août 2005. Le projet contribue activement à permettre au pays de parvenir au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE, qu'il espère atteindre en juin 2006. En conséquence, les activités du projet seront réalisées en suivant un calendrier de travail serré afin que les objectifs soient atteints à cette date.

#### Algérie

L'Algérie est devenue le soixante-quatrième pays à choisir de bénéficier de la coopération technique du SYGADE pour la gestion de sa dette, et des projets ont été signés avec la Banque centrale et le Ministère des finances, respectivement le 12 avril et le 30 avril 2005. Ces projets sont financés par le Gouvernement algérien.

Le projet établi entre la CNUCED et la Banque centrale d'Algérie vise à renforcer le département de gestion de la dette de cette dernière. Il consistera à transférer les données de l'actuel système développé par la Banque centrale dans SYGADE 5.3. Le projet comporte également une composante spéciale concernant la formation et les séminaires. A ce jour, il a couvert la participation de gestionnaires de la dette de la Banque centrale à la cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette tenue en juin 2005 de même que la réalisation de diverses activités techniques en août 2005.

Le projet conclu avec le Ministère des finances comprend aussi l'installation de SYGADE 5.3 ainsi qu'une formation et un appui complets apportés aux utilisateurs de ce logiciel au ministère.



Signature du document de projet entre la Banque centrale d'Algérie et la CNUCED.

#### Iraq

Le Programme de gestion de la dette-SYGADE a également développé ses activités au Moyen-Orient, l'Iraq étant devenu son soixante-cinquième utilisateur. La version arabe du logiciel SYGADE a été installée en septembre 2005 au Ministère des finances et à la Banque centrale d'Iraq.

L'installation du logiciel SYGADE s'inscrit dans le cadre d'un projet de plus grande envergure concernant la réconciliation des données sur la dette intéressant le Gouvernement de l'Iraq et coordonné par Ernst & Young. Cette société est chargée d'aider le gouvernement à rassembler et rapprocher toutes les éventuelles prétentions des créanciers de l'Iraq, de préparer le matériel et les documents nécessaires à la renégociation de la dette de l'Iraq avec le Club de Paris, de créer un bureau de la dette et de constituer une base de données complète sur la dette.

La mise en œuvre du projet SYGADE est bien avancée et la collaboration entre Ernst & Young et la CNUCED a été très fructueuse. Etant donné les problèmes de sécurité qui règnent à Bagdad, la formation à l'utilisation de SYGADE a été dispensée jusqu'à présent ailleurs que dans cette ville. A ce jour, la CNUCED a organisé deux ateliers : l'un sur l'installation et la maintenance de SYGADE 5.3, tenu au siège de la CNUCED à Genève en mai 2005, auquel ont participé des consultants d'Ernst & Young et du personnel informatique iraquien ; l'autre, tenu à Amman en juin 2005, au cours duquel des représentants du Ministère des finances, de la Banque centrale et d'Ernst & Young ont été formés par un consultant de la CNUCED à l'utilisation de SYGADE pour l'enregistrement des instruments de la dette.

Après les ateliers, Ernst & Young a installé le logiciel SYGADE au Ministère des finances et à la Banque centrale d'Iraq, le Ministère étant l'institution chargée d'établir la base de données. Actuellement, des consultants d'Ernst & Young aident le

personnel iraquien à saisir les données sur les prêts tandis que la CNUCED apporte son appui par l'intermédiaire du service d'assistance du SYGADE. Malgré la situation difficile que connaît le pays, des progrès notables ont été accomplis dans l'établissement de la base de données.

La CNCUED continuera de fournir une assistance technique au Gouvernement iraquien sous forme de nouveaux projets de formation et de services consultatifs, qui feront l'objet d'un accord de coopération distinct.



Représentants de la Banque centrale d'Iraq et d'Ernst & Young lors d'un atelier informatique organisé par la CNUCED à Genève.

## RUBRIQUE TECHNIQUE < <

### > Procédures de conversion des données de SYGADE 5.2 à SYGADE 5.3

Un grand nombre de pays utilisent aujourd'hui la dernière version de SYGADE, la 5.3, et bénéficient de ses nombreuses fonctionnalités nouvelles. Cela suppose la conversion des données de SYGADE 5.2 à SYGADE 5.3.

#### Qu'est-ce que la conversion ?

Il s'agit d'une procédure qui convertit les données de SYGADE 5.2.54 à SYGADE 5.3 tout en permettant à l'utilisateur de se servir de SYGADE 5.3 dans les mêmes conditions qu'avec SYGADE 5.2.0.54.

Pour la conversion des données, le Programme de gestion de la dette-SYGADE a mis au point un programme de conversion (un ensemble d'écrans et de rapports Oracle). Il a également établi des procédures de conversion des données avec un faible niveau d'intervention manuelle de la part de l'utilisateur.

#### Pourquoi la conversion est-elle nécessaire ?

La conversion est nécessaire essentiellement parce que SYGADE 5.3 offre un **système de classification et de codification** amélioré (voir encadré 1).

La procédure de conversion des données à SYGADE 5.3 comprend l'ajustement de l'ancien système de classification utilisé dans la version 5.2 au nouveau système. Les listes de valeurs des champs intervenant dans cette procédure sont "Type d'institution", "Type de crédit", "Source de financement" et "Type financement".

Si l'institution nationale intéressée par la conversion n'a pas modifié ces listes de valeurs, le processus sera automatiquement exécuté. Mais si des modifications ont été apportées à ces listes de valeurs, les règles spécifiques du pays devront s'appliquer lors de la conversion.

La procédure de conversion des données est nécessaire non seulement en raison du nouveau système de classification et de codification, mais aussi du fait des nouvelles fonctionnalités du logiciel ci-après :

**Bons** : la conversion des données entraîne automatiquement la conversion des bons précédemment enregistrés en tant que "prêts" dans SYGADE 5.2 en "bons" grâce au nouveau *module sur les bons* de la version 5.3.

**Prêts du Fonds asiatique de développement (FAsD)** : la procédure de conversion permet le calcul automatique du taux de change historique ainsi que l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul des prêts du FasD, gérée par SYGADE.

**Note** : En ce qui concerne les états de sortie personnalisés, certaines requêtes ne peuvent plus être utilisées du fait du nouveau système de classification. Lorsque c'est le cas, il n'existe pas de procédure automatique pour les mettre à jour. Les

requêtes doivent être recréées, ce qui peut être une bonne occasion pour les pays utilisateurs de nettoyer leur base de données et mettre en place un ensemble ordonné de requêtes pour la production d'états de sortie et d'ensembles de données.

#### Comment effectuer la conversion ?

Une fois qu'une institution a décidé de mettre à jour SYGADE 5.3, il est important de désigner une équipe spéciale chargée d'effectuer la conversion des données.

Cette équipe spéciale devrait être composée du personnel suivant :

- Un expert dans le domaine de la dette (ou un représentant d'utilisateurs) : chargé d'exécuter le programme de conversion des données, de produire des états de sortie et, si nécessaire, de trouver des solutions aux erreurs de données.
- Un utilisateur du système : qui travaillera en coordination avec l'expert dans le domaine de la dette pour valider la base de données.
- Un programmeur de systèmes : qui appliquera toute solution apportée aux erreurs de données rencontrées, grâce à des scripts si nécessaire.

Le principal objectif de l'équipe spéciale sera de veiller à ce que les conversions de bons et la gestion des prêts du FAsD soient effectuées correctement et à ce que le système de codification et de classification fonctionne bien.

Le processus de conversion se déroule en deux étapes qui peuvent être exécutées par l'équipe spéciale au moyen du programme de conversion fourni par le Programme de gestion de la dette-SYGADE.

Ces deux étapes sont les suivantes :

*Première étape : Pré-conversion.* Cette opération, effectuée par l'expert dans le domaine de la dette et l'utilisateur du système, est un test qui sert à vérifier s'il existe d'éventuelles erreurs dans les données à convertir. Ce test génère également des états de sortie préliminaires qui permettent à l'expert et à l'utilisateur d'analyser les données et d'y apporter toutes les modifications nécessaires avant la conversion finale. La pré-conversion peut être effectuée plusieurs fois jusqu'à ce que toutes les erreurs de données soient corrigées ou que le mappage soit redéfini.

*Deuxième étape : Conversion.* Il s'agit de la conversion finale des données. Elle peut être exécutée lorsque les résultats de la pré-conversion sont satisfaisants. Une fois cette opération faite, l'on ne peut revenir en arrière. La seule façon d'inverser le processus consiste à récupérer la sauvegarde faite avant la conversion.

#### Conditions à remplir pour effectuer la conversion

Les conditions à remplir pour exécuter avec succès la conversion des données à SYGADE 5.3 sont les suivantes :

## Encadré 1. Avantages du nouveau système de classification de SYGADE 5.3

SYGADE 5.3 comporte un nouveau système de classification et de codification des instruments de la dette. Cet important changement a été effectué pour tenir compte aussi bien des nouvelles exigences dans le domaine des statistiques de la dette que des normes internationalement acceptées.

Il comprend également des règles qui facilitent la validation automatique des nouveaux champs utilisés pour la classification.

### Pourquoi le système de classification a-t-il été changé ?

Les principales raisons pour lesquelles la CNUCED a décidé de changer le système de classification répondent aux nécessités suivantes :

- Aligner SYGADE sur les tendances en matière de gestion de la dette, et en particulier sur les nouveaux instruments utilisés par les institutions pour financer les besoins des secteurs public et privé
- Adapter SYGADE aux nouvelles responsabilités assignées aux bureaux de la dette quant aux types de dette à gérer
- Produire des statistiques de la dette à des fins d'analyse conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationales

- Maintenir SYGADE à jour dans les pays utilisateurs pour ce qui est de la classification et des codes standard

### Pourquoi le nouveau système est-il mieux ?

Parmi les avantages immédiats, le nouveau système de classification et de codification permet à l'utilisateur :

- De produire des états de sortie conformes aux normes de la Banque mondiale ainsi qu'au *Système général de diffusion des données (SGDD)* du FMI
- De produire des états de sortie en conformité avec les recommandations de la publication du FMI *Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs*, établie par l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (Banque centrale européenne, BRI, Banque mondiale, Secrétariat du Club de Paris, Secrétariat du Commonwealth, CNUCED, Eurodad, FMI, OCDE)
- De faire une distinction entre la dette intérieure directe et indirecte
- D'établir une correspondance entre le nouveau système de codification et d'autres systèmes (par exemple, DSM+ et DRS)

- Installation de la version 5.2.0.54 de SYGADE
- Installation des programmes de conversion
- Installation d'une version mise à jour de la base de données Oracle: 8i (8.1.7), 9i
- Organisation d'une équipe spéciale pour la validation de la conversion
- Acceptation par le pays de l'institution utilisatrice du fait que pendant une courte période la base de données de SYGADE ne sera pas disponible (et que seuls les états de sortie pourront être produits)

### Situation de la conversion

Dans le tableau ci-dessous figurent les pays et institutions dans lesquels la procédure de conversion des données a été mise en œuvre à ce jour.

Pays	Institution
Argentine	Ministère de l'économie et de la production
Bolivie	Banque centrale et Ministère des finances
Burkina Faso	Ministère des finances
Chili	Banque centrale
Côte d'Ivoire	Ministère des finances
Gabon	Ministère de l'économie et des finances
Honduras	Ministère des finances
Indonésie	Banque centrale
Mauritanie	Ministère des finances
Moldova	Ministère des finances et Banque centrale
Ouganda	Ministère des finances
Panama	Ministère de l'économie
Paraguay	Ministère des finances
République arabe syrienne	Banque centrale
République dominicaine	Ministère des finances
Soudan	Banque centrale
Togo	Ministère des finances
Trinité-et-Tobago	Banque centrale
Viet Nam	Ministère des finances
Zimbabwe	Ministère des finances et Banque centrale

### > Sécurité avancée de SYGADE 5.3

L'une des nombreuses nouvelles fonctionnalités de SYGADE 5.3 par rapport aux versions précédentes est sa fonction de *sécurité*

avancée. Bien qu'elle ait été l'une des fonctionnalités les plus demandées par les utilisateurs, sa création a représenté un défi important car, étant donné le grand nombre de configurations distinctes qui existent au sein des bureaux de gestion de la dette, de nombreux types de scénarios de sécurité différents peuvent être définis.

Certaines nouveautés fonctionnelles d'Oracle 8i (et des versions ultérieures) offrent des fonctions de sécurité qui peuvent être définies et appliquées au niveau d'un enregistrement de la table dans la base de données (ce qu'on appelle *row level security*, sécurité au niveau ligne). Toutefois, ces nouveautés fonctionnelles font partie de la version *Enterprise Edition* d'Oracle Database, qui est bien plus onéreuse que sa version *Standard Edition*. Pour résoudre ce problème de coût, l'implémentation de la fonction de sécurité avancée imite autant que possible la sécurité au niveau ligne d'*Enterprise Edition*.

Les caractéristiques techniques les plus importantes des fonctions de sécurité de SYGADE 5.3 sont décrites brièvement ci-dessous.

### Description générale

La fonction de *sécurité avancée* comporte des procédures permettant d'agir de manière plus souple et plus globale pour empêcher tout accès non autorisé. En résumé :

- Elle fournit un ensemble de programmes pour la gestion des fonctions de sécurité, permettant à l'administrateur du système de définir l'ensemble des données (prêts, bons, dons) et/ou les fonctions du système (via le menu Sécurité) auxquels les différents utilisateurs auront accès.
- Elle garantit que chaque utilisateur (ou groupe d'utilisateurs) de SYGADE ne puisse examiner et mettre à jour que les enregistrements qui concernent l'ensemble de données en rapport avec son groupe d'utilisateurs.
- Elle garantit que le même niveau de sécurité s'applique, quelle que soit la façon dont l'utilisateur accède aux données, soit au moyen d'un outil de création d'états de sortie, d'un outil de requête ou d'une application pour la saisie des données.
- Elle fournit le même résultat à tous les clients, qu'ils utilisent *Enterprise Edition* ou *Standard Edition* d'Oracle.
- Elle offre un mécanisme externe et sûr qui permet d'activer ou de désactiver les procédures de sécurité.

## Application

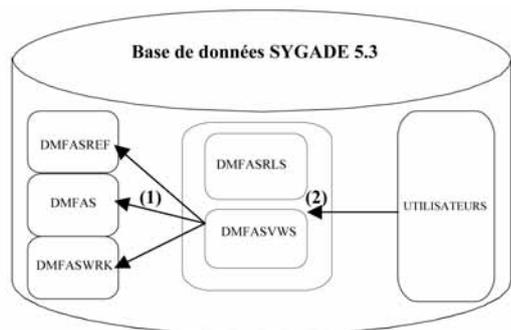
L'information sur la *sécurité avancée* est stockée sur un ensemble de tables de la base de données et gérée au moyen de procédures stockées, les deux se trouvant sur un nouveau schéma de la base de données appelé DMFASRLS. Par ailleurs, l'accès aux enregistrements individuels est géré par un ensemble de vues définies dans le nouveau schéma DMFASVWS.

Les instructions "insert", "update" et "delete" sont gérées par le schéma DMFASRLS, qui valide aussi les droits des utilisateurs et renforce l'intégrité des données également.

Les autres utilisateurs standard de SYGADE (à savoir DMFAS, DMFASREF et DMFASWRK) n'auront plus d'accès direct au système, aussi toute tentative d'utiliser le système avec ces comptes sera-t-elle rejetée.

Chaque fois qu'un utilisateur crée un enregistrement dans l'un ou l'autre des ensembles de données définis (prêts/bons ou dons), cet enregistrement est mis automatiquement à la disposition de tous les groupes d'utilisateurs connexes.

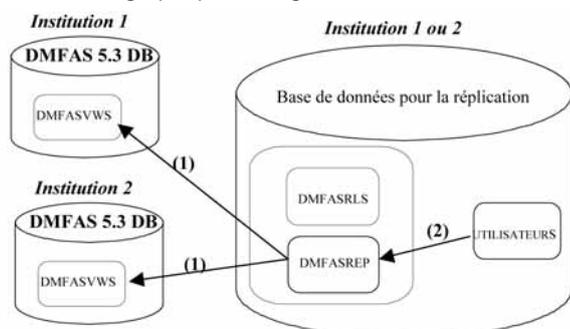
La figure 1 ci-après représente la configuration de sécurité qui a été décrite, dans laquelle un utilisateur de SYGADE accède aux tables (DMFASVWS - Vues SYGADE) en utilisant les privilèges qui lui ont été attribués (*database grants*) dans la base de données pour exécuter les instructions "select", "insert", "update" ou "delete".



- (1) Accès au moyen des procédures de la base de données et des droits d'accès à la base de données.  
 (2) Accès aux enregistrements individuels gérés par les procédures de la base de données et les rôles attribués aux utilisateurs.

Figure 1. Représentation de la fonction de sécurité avancée dans un environnement standard

En ce qui concerne les environnements de réplication, le schéma DMFASRLS inclura la définition des groupes d'utilisateurs et leurs droits en matière de données "répliquées". Voir à cet égard la représentation graphique à la figure 2.



- (1) Accès au moyen de liens avec la base de données, de droits d'accès à la base de données et du dispositif de sécurité de SYGADE.  
 (2) Accès à des enregistrements individuels gérés par les procédures de la base de données et les rôles attribués aux utilisateurs.

Figure 2. Représentation de la fonction de sécurité avancée dans un environnement de réplication

## Procédure

Une fois que les informations correspondantes ont été définies, la fonction de sécurité exécutera les étapes suivantes lorsqu'un utilisateur accèdera à la base de données :

- Lorsque l'utilisateur se connecte, une procédure interne valide les informations le concernant (si l'utilisateur n'est pas reconnu, la connexion sera refusée) et stocke les données ci-après dans un ensemble de variables mémoire (ou temporaires) auxquelles il est possible d'accéder plus rapidement si nécessaire :
  - Nom d'utilisateur
  - Groupe d'utilisateurs
  - Liste des fonctions de SYGADE auxquelles l'utilisateur a accès
- Après avoir validé les informations sur l'utilisateur, la nouvelle fonction de sécurité vérifiera si celui-ci a le droit d'accéder à un enregistrement ou à une fonction donnée en :
  - s'assurant que la référence de l'enregistrement (prêt/bon ou don) figure dans la liste des enregistrements auxquels le groupe d'utilisateurs a le droit d'accéder
  - vérifiant si l'utilisateur a accès à l'enregistrement du module courant en sélectionnant l'option de menu dans la liste des modules auxquels le groupe d'utilisateurs a le droit d'accéder

## Étapes à suivre pour la mise en œuvre de la fonction de sécurité avancée

Sur la base des fonctionnalités décrites ci-dessus, chaque institution devrait appliquer un contrôle de la *Sécurité avancée* de SYGADE en suivant les étapes ci-après :

- Définir l'ensemble des profils à attribuer aux utilisateurs. Cette information concerne le type de droits d'accès à accorder aux utilisateurs pour qu'ils puissent accéder au système et consulter les données (administrateur, gestionnaire, opérateur, consultant).
- Classer tous les utilisateurs de SYGADE en leur attribuant un profil pour l'utilisation du système (par exemple, groupe fonctionnel et type d'accès). Cette information servira à spécifier les enregistrements qui seront accessibles à chaque utilisateur (par le biais de son groupe d'accès respectif).
- Définir l'ensemble ou les ensembles de données auxquels les utilisateurs auront le droit d'accéder dans le cadre de leurs groupes d'accès.
- Attribuer à chaque groupe d'utilisateurs les ensembles de données correspondants.
- Activer la sécurité au moyen de l'écran des paramètres de sécurité du système.

### > Questions fréquemment posées sur SYGADE

#### Qu'y a-t-il de nouveau dans SYGADE 5.3 ?

Les nouvelles fonctionnalités de SYGADE 5.3 sont les suivantes :

- Bons
- Amélioration de la production d'états de sortie et de statistiques
- Révision du système de classification et de codification
- Dette des administrations locales
- Capitalisation des intérêts et paiements différés
- Crédits renouvelables
- Prêts du Fonds asiatique de développement

Les nouvelles caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Meilleure sécurité
- Amélioration du traitement des erreurs
- Augmentation de la taille de champs tels que les montants et des séquences
- Davantage de champs personnalisables au niveau de la tranche
- États de sortie exportables en format PDF, HTML ou RTF

Des indications détaillées figurent dans la *Note d'information du SYGADE No. 1, Sortie de la version 5.3*, qui est disponible sur le site du SYGADE [www.unctad.org/dmfas](http://www.unctad.org/dmfas).

#### En quoi l'installation de SYGADE 5.3 est-elle différente de celle de SYGADE 5.2 ?

L'installation de SYGADE 5.3 diffère de celle de SYGADE 5.2 sur les points suivants :

- Elle nécessite l'installation d'Oracle 8.1.7 ou d'une version supérieure ; elle ne peut tourner sur Oracle 7.3.4.
- Elle utilise Oracle Forms 6i pour gérer les formulaires et les rapports au lieu d'Oracle Forms 4.5 et d'Oracle Reports 2.5.
- Elle exploite les programmes Cobol (comme dans le calcul du tableau d'amortissement) au moyen de "user exits" au lieu de la fonction HOST, ce qui élimine la nécessité de se reconnecter à la base de données. Le paramètre FORMS60\_USEREXITS est ajouté dans Oracle Registry.
- Elle utilise soit Oracle Query Builder, soit Oracle Browser pour créer les requêtes nécessaires aux états de sortie personnalisés.
- La tâche de gestion des utilisateurs et des groupes d'utilisateurs dévolue à l'administrateur de la base de données est intégrée au logiciel SYGADE et ne s'effectue plus au moyen d'icônes SQLPlus.
- SYGADE 5.3 est une mise à jour de la version 5.2.0.54 et nécessite une conversion des données.

Pour obtenir des réponses à d'autres questions fréquemment posées, vous pouvez consulter le site Internet du SYGADE [www.unctad.org/dmfas](http://www.unctad.org/dmfas), adresser un courrier électronique à [dmfas@unctad.org](mailto:dmfas@unctad.org) ou téléphoner au +41 22 907 6291.

#### Comment utiliser au mieux Oracle Query Builder pour créer des requêtes en vue de produire des états de sortie personnalisés ?

Si vous possédez une licence *Enterprise Edition* d'Oracle Application Server, vous pouvez utiliser son Query Builder. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'acheter séparément Discoverer Tools 2.0, qui contient Oracle Browser 2.0. Pour utiliser Query Builder, l'administrateur de la base de données doit saisir l'exécutable OBE60.EXE au lieu de BRU20W32.EXE dans l'écran des paramètres de SYGADE.

#### Comment créer de nouveaux utilisateurs dans SYGADE 5.3 ?

Dans SYGADE 5.3, la création de nouveaux utilisateurs est intégrée dans le logiciel. L'administrateur de la base de données doit d'abord créer le groupe d'utilisateurs auquel le nouvel utilisateur appartiendra via l'option de menu *Système > Sécurité > Définir les groupes d'utilisateurs*. Il pourra ensuite créer tout nouvel accès d'utilisateur avec l'option de menu *Système > Sécurité > Définir les utilisateurs*.

Si la fonction de sécurité est activée, l'administrateur de la base de données devra respecter la séquence ci-après des étapes à suivre : a) définir les paramètres de sécurité, b) créer un groupe d'utilisateurs, c) définir et attribuer des ensembles de données, d) attribuer les droits d'accès aux fonctions de SYGADE, e) créer des utilisateurs. On peut trouver toutes ces fonctions dans l'option de menu *Système > Sécurité*.

#### Pourquoi, avec SYGADE 5.3, n'est-il plus possible d'entrer dans le logiciel avec le nom d'utilisateur DMFAS ?

Avec la nouvelle fonctionnalité de sécurité de SYGADE 5.3, le nom d'utilisateur "DMFAS" ne permet plus d'accéder au logiciel. Toutefois, l'utilisateur "DMFAS" reste le schéma propriétaire des tables de SYGADE. Il y a lieu de remplacer "DMFAS" par le nouveau nom d'utilisateur "DMFASVWS" pour avoir accès aux vues sur le schéma DMFAS et accéder au logiciel.

#### Comment obtenir des informations supplémentaires sur les messages d'erreur rencontrés dans SYGADE 5.3 ?

La gestion améliorée des erreurs dans SYGADE 5.3 permet à l'utilisateur de voir des informations détaillées sur les erreurs rencontrées en sélectionnant l'option de menu *Système > Journal des erreurs*. Le journal des erreurs affiche la date et l'heure, l'ID de la session, le code et le texte des erreurs d'Oracle ainsi que le module et le programme exacts de SYGADE dans lesquels l'erreur s'est produite. L'utilisateur peut effacer le journal des erreurs en cliquant sur les boutons *Supprimer* ou *Tout supprimer*.

### > N'est-il pas temps que la communauté internationale concernée par la gestion de la dette mette au point et adopte un indice international de gestion de la dette souveraine (IIGDS) ?



Par Cornilious M. Deredza

M. Deredza est actuellement administrateur de programme à l'Institut de gestion macro-économique et financière de l'Afrique australe et orientale (MEFMI).

#### Introduction

Si l'intensification des efforts concertés au niveau international pour obtenir une annulation à 100 pour cent de la dette extérieure est couronnée de succès, cela signifiera que de nombreux pays à faible revenu endettés auront finalement bien progressé pour se sortir de la crise de la dette dans laquelle ils sont plongés depuis plus de deux décennies. En revanche, la bataille n'aura été qu'à moitié gagnée si des mesures sévères ne sont pas prises pour autoréguler efficacement les pays débiteurs et les

organismes de prêt afin d'empêcher tout risque de réapparition de la "maladie mortelle de la dette". A cet égard, des mesures spécifiques doivent être adoptées en vue de garantir des emprunts prudents et une utilisation viable des fonds empruntés ainsi que la transparence vis-à-vis de ces fonds.

Dans le présent article, j'expose la justification et le champ d'application du cadre proposé qui est destiné à surveiller la qualité et l'efficacité de la gestion de la dette souveraine et je développe l'idée d'un indice international de gestion de la dette souveraine (IIGDS). Cet indice, qui reste à élaborer, devrait dans l'idéal englober toutes les dimensions qualitatives et quantitatives de la gestion de la dette souveraine, à l'instar d'autres indices de surveillance dans le domaine du développement international tels que l'indicateur du développement humain des Nations Unies ou l'indice de corruption de Transparency International.

#### Justification

Le principal argument en faveur d'un IIGDS est que si des ressources ont été investies dans l'élaboration d'instruments de mesure de problèmes de développement international tels que la pauvreté et la corruption, les questions relatives à la dette souveraine, qui englobe tant la dette

internationale que la dette publique intérieure, méritent le même degré d'attention. Cet argument repose sur la conviction que le coût et l'impact de la dette souveraine, considérés comme des indicateurs de son importance relative, sont probablement aussi élevés que ceux d'autres problèmes majeurs de développement international comme la corruption et la pauvreté. Par conséquent, la dette souveraine devrait être placée sur un pied d'égalité avec ces autres problèmes mondiaux dès lors que l'on s'efforce d'élaborer des instruments de mesure convenus au niveau international.

On peut aussi faire valoir que la corruption et la pauvreté influent sur la manière d'effectuer des emprunts souverains et de gérer la dette souveraine qui en résulte et sont affectées par ces facteurs. Il est donc temps de mettre au point un indice qui puisse servir, au niveau international, à évaluer objectivement la qualité des efforts déployés et les progrès réalisés par les gouvernements dépendant de la dette dans la mise en place de processus de gestion de la dette au sein de leurs économies et de leurs systèmes de gouvernance.

Afin de prévenir de futures crises de la dette souveraine, il est important, lorsqu'on se préoccupe sur le plan national et international du problème de la dette, de trouver un juste équilibre entre, d'une part, l'examen des conditions, des coûts, des risques, du taux de croissance, de la qualité et du montant de la dette souveraine et, d'autre part, l'ensemble de la qualité des processus de gestion en rapport avec le problème de la dette. Le défi à relever à cet égard consiste à accorder une importance égale à la mise au point d'instruments de mesure du processus de gestion de la dette, comme cela a déjà été fait pour la mesure de l'endettement souverain et de la viabilité de la dette, en recourant à divers indicateurs de la dette. Ainsi, l'indice proposé visera essentiellement à relever tout risque de "crise de gestion de la dette" dans les pays emprunteurs, ce qui est différent de la notion de "gestion de la crise de la dette" qui prévalait jusque là. En effet, l'argument fondamental est que les contraintes et les insuffisances qui caractérisent les processus d'emprunt et de gestion de la dette nécessitent une attention particulière car elles figurent parmi les toutes premières causes d'une crise de la dette.

### Utilisations possibles de l'indice

Si l'indice proposé est suffisamment large et objectif dans sa conception et son application grâce à un consensus international, il pourrait avoir de nombreuses utilisations ainsi que des effets d'une portée considérable, dont les suivants notamment :

- L'IIGDS deviendrait le critère mondial ou la meilleure pratique qui servirait de référence pour mesurer dans le temps la gestion de la dette souveraine de tous les pays, notamment à des fins de comparaisons internationales. Afin de "stimuler" ce processus dans les pays emprunteurs, on pourrait créer un prix international d'excellence en matière de gestion de la dette qui serait déterminé d'après l'indice. Ce prix serait financé par des fonds qui seraient affectés à la résolution de problèmes de la dette, notamment grâce à des initiatives de donateurs multilatéraux ou bilatéraux. Le montant de ce prix serait bien utilisé du fait qu'il encouragerait activement les pays emprunteurs à mettre en place de solides capacités de gestion de la dette qui permettraient de prévenir l'accumulation d'une dette insoutenable.
- Les donateurs et les prêteurs pourraient aussi s'appuyer sur les tendances et les perspectives de l'IIGDS de différents pays pour juger si tout nouveau financement qu'ils pourraient apporter à un pays aurait des chances d'être géré prudemment, de sorte qu'il augmente - plutôt qu'il n'amoindrisse - la capacité de ce pays d'assurer le service de sa dette et de la rembourser. Les donateurs, prêteurs et investisseurs devraient examiner l'IIGDS du pays avant de négocier ou d'accorder un nouveau prêt ou bien une annulation ou une restructuration de la dette. Quand des poursuites sont engagées contre un pays, en cas de cessation de paiement par exemple, on pourrait également prendre en compte l'IIGDS de ce pays dans les activités de recouvrement de sa dette et les négociations connexes.
- Les agences internationales de notation du risque souverain pourraient également examiner la situation, les tendances et les perspectives de l'IIGDS d'un pays, en plus des indicateurs liés à la dette que ces agences incorporent normalement dans les notations de crédit du pays. Les investisseurs internationaux pourraient par conséquent prendre en

compte l'IIGDS d'un pays, entre autres facteurs, lorsqu'ils évaluent différents pays à des fins d'investissement.

- L'IIGDS servirait par ailleurs de seul cadre compact de responsabilité à l'intention de tous les gouvernements emprunteurs à l'échelle mondiale pour que, en matière de dette, ils fassent preuve de transparence au niveau national, régional et international. Cette information pourrait servir de point de référence clé pour les relations socio-économiques et les engagements pris avec les gouvernements débiteurs du point de vue des organisations de la société civile, des universités, des partenaires bilatéraux de développement et des institutions financières internationales, entre autres parties intéressées.
- Les communautés économiques régionales pourraient reprendre certains éléments de cet indice international dans les critères qu'elles appliquent pour suivre les progrès effectués par les pays membres en vue de réaliser la convergence macroéconomique, une partie de ces critères prenant généralement en considération l'endettement de ces pays.
- L'IIGDS pourrait également servir d'instrument de gestion organisationnelle interne pour évaluer la performance des bureaux de gestion de la dette souveraine des différents pays. A cet égard, l'indice aiderait à effectuer, notamment, des appréciations du rendement du personnel, la mesure des résultats en matière de gestion de la dette et l'évaluation nationale et internationale des points forts et des lacunes de la gestion de la dette des pays.

### Champ d'application

Dans l'idéal, l'IIGDS devrait porter sur la gestion de la dette publique extérieure et intérieure, y compris les dettes des niveaux inférieurs de gouvernement, la dette publique dans les systèmes de gouvernement fédéral, les dettes des autorités locales, la dette garantie par l'État, les arriérés extérieurs et intérieurs et tous les autres passifs conditionnels directs et indirects importants des gouvernements débiteurs.

Il importe également que l'indice prenne en compte tous les facteurs affectant la gestion de la dette, par exemple en évaluant son environnement habilitant mesuré par l'existence, la validité et l'efficacité de la législation, des institutions, mécanismes de coordination, politiques, stratégies et ressources humaines, financières, technologiques et autres. Ces facteurs sont aussi parfois considérés comme les fonctions exécutives des fonctionnaires de haut niveau qui sont habituellement les responsables des organismes économiques et financiers et des comités correspondants.

Au niveau opérationnel, l'indice pourrait porter sur la gestion et la supervision d'un bureau de la dette, le processus d'emprunt et de mobilisation des ressources au niveau de la salle des marchés (front office), les analyses et la formulation de stratégies au niveau des services intermédiaires (middle office) et les fonctions des services post-marché (back office) en rapport avec la tenue des dossiers, les paiements et règlements et la notification de la dette à des fins de diffusion des informations et de définition des responsabilités. Il faudrait également prendre en considération la fréquence, la qualité et les résultats des audits internes et externes de l'ensemble des processus de gestion de la dette, même si l'audit en tant que tel est une tâche qui devrait être menée indépendamment des fonctions de base de la gestion de la dette.

### Méthode d'élaboration de l'IIGDS

L'élaboration d'un indice doit correspondre aux critères SMART (spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et défini dans le temps). Les indicateurs de performance ou d'évaluation existants utilisés pour des cas généraux ou spéciaux de gestion de la dette doivent être analysés lors de la phase initiale d'élaboration de cet indice. On pourrait aussi recourir à une *méthode de cadre logique* pour garantir que les résultats de ce processus d'élaboration servent de soutien à une *gestion* de la dette souveraine axée sur les résultats. Il serait donc souhaitable que l'indice prenne en considération non seulement la dette elle-même, mais aussi les aspects quantitatifs et qualitatifs de tous les processus ainsi que du contenu et de la structure de la gestion de la dette. Pour le classement/la notation de ces aspects, il faudrait mettre en place les critères SMART grâce à un consensus international crédible, pierre angulaire de l'indice.

### Qui serait responsable de l'élaboration de l'IIGDS ?

Afin de ne pas "réinventer la roue", il est indispensable, dans l'élaboration de l'IIGDS, de s'appuyer sur tous les autres travaux pertinents qui auraient

déjà été effectués aux niveaux régional et international et de les intégrer. Un tel indice inclurait non seulement des indicateurs des statistiques et de la viabilité de la dette, mais aussi des indicateurs de l'évolution et de la situation en matière de capacité de gestion de la dette dans les bureaux de gestion de la dette des pays emprunteurs. Il faudrait attacher autant d'attention à l'inclusion des aspects gestion et capacité qu'aux indicateurs du niveau, de la structure et de la viabilité de la dette, notamment, sur lesquels l'accent était mis auparavant.

A cet effet, il serait nécessaire de créer un *groupe de travail international* sur l'IIGDS. Ce groupe serait composé de représentants d'organisations nationales, régionales et internationales ayant exercé ou exerçant actuellement des activités de gestion de la dette souveraine, de renforcement des capacités et de défense d'intérêts. Ces personnes pourraient être issues d'entités officielles de gouvernements prêteurs ou emprunteurs, d'organismes officiels régionaux et internationaux traitant de questions économiques, financières ou en rapport avec le renforcement des capacités, ou encore issues des milieux universitaires, de la société civile ou dans une certaine mesure du secteur privé (par exemple d'agences internationales de notation de crédit).

Un comité directeur pourrait être nommé à la tête du groupe de travail international. Il serait présidé par une organisation internationale orientée vers le développement qui aurait une attitude neutre vis-à-vis de la dette, en d'autres termes dont les activités ne concerneraient ni les prêts, ni les emprunts, ni les garanties d'État, ni les négociations de la dette souveraine, mais qui aurait une compétence technique reconnue à l'échelle internationale en matière de gestion de la dette. L'idéal serait qu'une représentation proportionnelle soit assurée au sein de ce comité directeur pour chacune des parties prenantes susmentionnées. L'idéal serait également que les activités techniques d'élaboration de l'IIGDS puissent être organisées dans le cadre d'organisations régionales, avec la constitution de *groupes de travail régionaux* et de *comités directeurs* qui seraient coordonnés au plan international par le groupe de travail international et le comité directeur susmentionnés.

### Comment l'IIGDS serait-il appliqué ?

Après avoir été élaboré par consensus international, reflétant ainsi l'accord de toutes les parties intéressées, l'indice international de gestion de la dette souveraine pourrait en premier lieu être diffusé dans toutes les régions du monde pour, le cas échéant, faire l'objet de commentaires critiques et être éventuellement adopté au niveau régional. On pourrait ensuite procéder à un essai pilote dans un nombre minimum de pays de ces régions, dans un premier temps sur une base volontaire et pendant une durée déterminée.

Une fois la phase d'élaboration achevée, il pourrait être nécessaire de créer un *groupe d'experts éminents en gestion de la dette* reconnu au niveau international, qui serait chargé d'administrer l'IIGDS dans tous les pays emprunteurs à titre obligatoire ou volontaire, ainsi que cela aurait été décidé par consensus international. Il conviendrait peut-être aussi de faire appel à des organisations économiques et à des organisations s'occupant du renforcement des capacités à l'échelle régionale pour mettre au point des stratégies régionales en vue de l'application de l'indice. Les missions d'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et des organisations régionales œuvrant dans le domaine financier et dans celui du renforcement des capacités pourraient aussi utiliser cet indice international dans la mesure où cela serait utile à leur travail dans les pays emprunteurs.

### Proposition sur la voie à suivre

Pour aller de l'avant, il est indispensable de procéder à de vastes consultations régionales et internationales sur l'efficacité du concept d'un IIGDS. Celles-ci permettront d'obtenir le retour d'information et l'approbation nécessaires de toutes les parties prenantes. On pourra alors plaider auprès de certaines d'entre elles pour qu'elles fournissent les ressources initiales requises pour l'instauration de l'indice. Les gouvernements, organisations régionales, institutions internationales, organisations de la société civile, milieux universitaires et toutes les autres parties intéressées devraient eux aussi encourager, parmi leurs groupes d'intérêts respectifs, les débats et les consultations concernant l'opportunité d'un IIGDS. Il faut promouvoir le partage d'idées concrètes sur la forme, le contenu et le processus d'élaboration de l'IIGDS dans les diverses instances nationales, régionales et internationales où sont abordées les questions de dette.

En particulier, les organisations régionales et internationales qui s'occupent directement ou indirectement des problèmes de l'endettement souverain pourraient aider à mettre en place et à développer une solution à ce besoin ressenti. Si elles devaient être couronnées de succès, l'élaboration et l'adoption d'un IIGDS constitueraient un élément positif pour la gestion de la dette, qui pourrait très largement contribuer à prévenir une éventuelle réapparition du problème de l'endettement à l'avenir. Cela vaudrait en particulier pour la période post-PPTTE prévue, lorsque tous les pays emprunteurs auront - espérons-le - l'occasion de prendre un nouveau départ dès que la crise de la dette sera enrayée. Il est donc nécessaire d'encourager vivement un débat actif en la matière à l'échelle internationale.

*Cette proposition a également été présentée aux membres de DebtNet (voir page 2). Si vous voulez faire part de vos réactions sur DebtNet, et que vous ne l'avez encore jamais fait, veuillez prendre contact avec nous à l'adresse [DebtNet.dmf@unctad.org](mailto:DebtNet.dmf@unctad.org).*

## >> ACTIVITES

En 2005, le Programme de gestion de la dette-SYGADE a organisé les activités régionales et internationales ci-après ou y a participé.

### 17-19 mars 2005

Première réunion de spécialistes en gestion de la dette publique d'Amérique latine et des Caraïbes, Rio de Janeiro (Brésil)

### 31 mars-1<sup>er</sup> avril 2005

Réunion sur la phase 4 du PRC PPTTE, Agriteam-DRI, Londres (Royaume-Uni)

### 25-26 avril 2005

Réunion de l'Equipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances, Londres (Royaume-Uni)

### 7-9 juin 2005

Séminaire FMI-Afritac sur la viabilité de la dette, Niamey (Niger)

### 20-23 juin 2005

Cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette, Genève (Suisse)

### 24 juin 2005

Réunion du groupe consultatif du SYGADE, Genève (Suisse)

### 25 juin 2005

Assemblée générale de WADMO, Genève (Suisse)

### 11-12 juillet 2005

Atelier du FMI sur les statistiques de la dette extérieure, Washington (États-Unis d'Amérique)

### 12-23 septembre 2005

Atelier du FMI sur les statistiques de la dette extérieure, Vienne (Autriche)

### 26 septembre 2005

Atelier sur la stratégie de la dette du Groupe de spécialistes en gestion de la dette publique d'Amérique latine et des Caraïbes (LAC Debt Group), Banque interaméricaine de développement, Washington (États-Unis d'Amérique)

### 14-18 novembre 2005

Atelier du FMI sur les statistiques, Tunis (Tunisie)

### 21-25 novembre 2005

Atelier conjoint MEFMI-FMI-COMSEC-CNUCED sur les statistiques, Kampala (Ouganda)

## > Départs/Nominations

**M. Percy Campuzano** a quitté le programme de gestion de la dette-SYGADE en janvier 2005. En tant que programmeur, il a fait partie de l'équipe qui a développé la version 5.3 de SYGADE, apportant ainsi une contribution substantielle à de nombreux modules du logiciel.

**M<sup>me</sup> Cecilia Caligiuri** a quitté Genève pour Buenos Aires, d'où elle continuera de travailler dans le cadre du service d'assistance du SYGADE, elle coordonnera également les activités du Programme dans les provinces argentines. Elle sera affectée au Bureau national de la dette, au Ministère des finances de l'Argentine.

**M<sup>me</sup> Danielle Kirby** a travaillé pour le SYGADE pendant les six premiers mois de l'année. Elle a aidé le secrétariat du Programme à préparer la cinquième Conférence interrégionale de la CNUCED sur la gestion de la dette et a aussi apporté son concours à Mme Ximena Renault pendant le congé de maternité de Mme Nathalie Bois.

**M<sup>me</sup> Hélène Notari** a commencé à travailler pour le Programme en octobre 2005 pour remplacer Mme Ellen van't Sant durant son congé de maternité. Elle apporte son assistance tant au secrétariat du Programme qu'à sa section de documentation.

## > Avis de décès



M. Philippe Straatman est décédé le 31 août 2005. Tout le monde le regrettera beaucoup. Il était un gestionnaire hors pair, toujours capable de venir à bout des problèmes et des difficultés et de trouver des solutions pratiques. Il était aussi une personne aimable et sensible, dotée d'un esprit perspicace et déterminé et d'un grand sens de l'humour. Il a dirigé le Programme avec beaucoup de clairvoyance et d'intelligence et a largement contribué

à inspirer, chez les partenaires du Programme, le haut niveau de respect et de confiance dont il jouit à l'heure actuelle. Tel est l'héritage que Philippe Straatman nous a laissé. Il a - à sa manière - réellement fait changer les choses, et ce de façon positive et durable. Le Programme a reçu des centaines de messages électroniques et de lettres de condoléances à la suite du décès de Philippe et nous remercions toutes les personnes qui les ont envoyés. Le personnel du Programme a été sincèrement touché par ces mots de sympathie. Tous ces messages de condoléances ont été transmis à sa famille.

## > Consultants du SYGADE

Les consultants ci-après ont collaboré au programme de gestion de la dette-SYGADE en 2005 :

Nom	Pays
M. Husni Alhasan	Jordanie
Mme Irene Alvarez Jonson	Philippines
M. Dovi Coco Anthony	Togo
M. Jacques Baert	Belgique
Mme Karen Bihr	France
Mme María Cecilia Caligiuri	Argentine
M. Sebastian Javier Cataldi	Argentine
M. Khaled Daher	Canada
M. Khaled El-Sayed Ibrahim	Egypte
M. Jose Flores	Honduras
M. Husein Hemil	Indonésie
Mme Roula Katergi	Liban
M. Emilio Nastri	Argentine
M. Erwin Schurjin	Argentine

## > > NOUVELLES DE L'EQUIPE DU SYGADE

### > Personnel du programme de gestion de la dette-SYGADE

Nom	Titre	Téléphone (+41 22)
Marcelo Abalos	Concepteur de systèmes	917 5858
Fernando Archondo	Expert principal en gestion de la dette	917 1139
Balliram Baball	Expert principal en gestion de la dette	917 5141
John Barrozo	Programmeur	917 5539
Alain Bodin	Expert principal en gestion de la dette	917 5856
Nathalie Bois*	Secrétaire administrative principale	917 6048
Pål Ivar Børresen	Coordinateur de la formation	917 5917
Maria Cecilia Caligiuri	Représentante des utilisateurs	917 5859
Marilyn de Guzman	Analyste de systèmes/Programmeur	917 6291
Vanessa de Thorpe Millard	Expert en formation/communications	917 5557
Hélène Fabiani	Expert en documentation	917 5835
Rubén Darío Guillén Velázquez	Programmeur	917 5653
Manuela Jander	Gestionnaire de projets	917 2741
Raúl Javaloyes	Administrateur de projets	917 5573
Andrei Krylov	Administrateur chargé des affaires économiques	917 5931
Ricardo Murillo	Gestionnaire de projets	917 5574
François Oyharçabal	Rédacteur technique	917 2073
Gabor Piski	Gestionnaire de projets	917 4687
Ximena Renault	Secrétaire	917 5852
Marcelo Tricarico	Coordinateur de systèmes	917 5860
Ellen van't Sant	Secrétaire	917 1696
Mark Willis	Gestionnaire de projets	917 6218
Gilberto Zabala-Peña	Spécialiste en systèmes d'information	917 6049

\* Remplacée par Ximena Renault de décembre 2004 à avril 2005.

Pour toute correspondance, veuillez vous adresser à :

#### Bulletin SYGADE

Villa le Bocage 120  
CNUCED  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse

Téléphone : + 41 22 907 5924

Télécopieur : + 41 22 907 0045

Adresse électronique : [dmfas@unctad.org](mailto:dmfas@unctad.org)

#### SOS problèmes

Téléphone : +41 22 907 6049

Télécopieur : +41 22 907 0045

Page internet :

[www.unctad.org/dmfas](http://www.unctad.org/dmfas)

Les principales activités du Programme de gestion de la dette-SYGADE à Genève sont essentiellement financées par des donateurs bilatéraux et des pays clients dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du SYGADE. Parmi les principaux donateurs qui contribuent à ce fonds, il faut citer la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Des ressources supplémentaires sont fournies par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Le bulletin du SYGADE n'est pas un document officiel. Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la CNUCED ou du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.